

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 303

présenté par  
Mme Linkenheld

-----

**ARTICLE 64**

I. – Après l’alinéa 58, insérer l’alinéa suivant :

«*b) bis* Au deuxième alinéa, le mot : « concertation » est remplacé par le mot : « collaboration »; ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 60, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« collaboration ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel de conséquence.